

DEMANDE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Pour toute personne domiciliée déjà inscrite sur la liste électorale municipale et qui a le droit de demander de voter par correspondance.

1 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE

prénom

nom

Êtes inscrit sur la liste électorale de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe à l'adresse suivante :

numéro de porte

chemin

et demande d'exercer mon droit de vote par correspondance.

2 CONTEXTE DE LA DEMANDE

Veuillez sélectionner le contexte qui s'applique à votre situation.

Vous êtes domicilié sur le territoire de Chute-Saint-Philippe et vous : (voir Note 1)

- avez 70 ans ou plus
- êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé, ou êtes un proche aidant de cette personne et vous êtes domicilié à la même adresse

ou

- êtes en isolement ordonné ou recommandé par les autorités de santé publique parce que vous : (voir Note 2)
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours, ou
 - avez reçu un diagnostic de la COVID-19 et êtes toujours considéré comme porteur de la maladie, ou
 - présenter des symptômes de la COVID-19, ou
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours, ou
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

3 SIGNATURE

Signature

Date : _____ | _____ | _____
JJ MM AA

Note 1 : Cette demande de vote par correspondance est valide seulement pour l'élection générale du 7 novembre 2021, ou un recommencement le cas échéant.

Note 2 : Vous pouvez faire une demande de vote par correspondance uniquement à partir du 17 octobre et cette demande est valide seulement pour l'élection du 7 novembre 2021.

Toute demande de vote par correspondance doit être reçue au plus tard le 27 octobre 2021 au bureau du président d'élection.